

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La convention de subvention du Ministère des Armées d'un montant de 650 € a été approuvée à l'unanimité des membres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le contrat d'engagement avec l'association délires d'encre est approuvé à l'unanimité des membres

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation de pouvoir de régisseur

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la délégation de pouvoir de régisseur à un mandataire

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

En qualité de régisseur de recettes du collège Carnot à AUCH, Mme MAILHAC donne délégation à Mme DOUILLET Hélène pour effectuer des opérations financières liées à la régie : encaissement de chèques et d'espèces, décaissement de la régie, signature de tickets de remise de bordereaux de chèques.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à VAL LOURON , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le budget prévisionnel pour le voyage des 6ème au ski du 28 janvier au 2 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention partenariat avec le Grand Auch

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0320563N
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE CARNOT
7 CHEMIN RETHOURIE
32000 AUCH
Tel : 0562619200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2018

Réuni le : 11/10/2018

Sous la présidence de : Isabelle Dubord

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 11/10/2018

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

programme prévisionnel sorties pédagogiques 2018 2019

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0